

TOUT S'EXPLIQUE

PAR AUDE GANIER, EN COLLABORATION AVEC ARMELE MESNARD, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉFÉRENTE INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE DU CEA

Le développement durable au CEA

Chaque automne, l'Union européenne met en exergue le développement durable lors d'une « semaine » dédiée. L'occasion de découvrir comment le CEA se positionne sur cet enjeu affirmé par l'ONU, dont les contours sont parfois mal compris.

Le développement durable est trop souvent associé au seul impératif écologique. Or, cette notion s'appréhende au regard de trois responsabilités : écologique, économique et sociale. Il s'agit d'une conception de la croissance qui s'inscrit dans une perspective de long terme.

Des objectifs sur lesquels s'appuyer

Fruit d'une prise de conscience dans les années 1970, cette notion est apparue la première fois en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, dit « rapport Brundtland ». Elle y est présentée comme suit : « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Elle fut précisée en 2015, au prix de longues négociations entre les États membres de l'ONU (gouvernements et représentants des sociétés civiles), dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 2030. Celui-ci identifie 17 objectifs de développement durable (les ODD), que détaillent pas moins de 169 cibles.

Des programmes et engagements en cohérence

Chacun est concerné : pouvoirs publics, administrations, organismes, opérateurs d'État, entreprises et particuliers. Le CEA s'inscrit dans cette logique de développement durable, autour de cinq engagements formalisés dans une charte

signée en 2019 et déclinés en actions opérationnelles :

- contribuer au progrès par la connaissance et la technologie au travers de ses résultats de recherche et de ses publications ;
- réduire l'empreinte de ses activités par des actions de gestion environnementale ;
- agir pour le développement social à travers les accords signés avec ses partenaires sociaux, en particulier sur la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle et l'emploi des personnes handicapées ;
- agir pour le développement économique de plus de 700 partenaires industriels variés ;
- promouvoir l'ouverture et le dialogue autour de ses activités, en particulier par des actions pédagogiques et les commissions locales d'information autour de ses centres de recherche.

Cette démarche est mise en lumière par le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, signé le 23 juillet 2021 avec l'État, dont les axes thématiques et stratégiques sont en cohérence avec 12 des 17 Objectifs de développement durable.

Une forte intégration dans les écosystèmes innovants locaux, européens et internationaux

La sûreté et la sécurité comme priorité et valeur communes

Les meilleures pratiques de recherche

Un ancrage renforcé dans la société avec les sciences humaines et sociales

Cohérence de la stratégie du CEA avec les Objectifs de développement durable de l'ONU

◇ 4 thématiques transversales ○ 7 axes stratégiques

Les 17 Objectifs de développement durable de l'agenda 2030 de l'ONU

- 1 Pas de pauvreté
- 2 Faim « Zéro »
- 3 Bonne santé et bien-être
- 4 Éducation de qualité
- 5 Égalité entre les sexes
- 6 Eau propre et assainissement
- 7 Énergie propre et d'un coût abordable
- 8 Travail décent et croissance économique
- 9 Industrie, innovation et infrastructure
- 10 Inégalités réduites
- 11 Villes et communautés durables
- 12 Consommation et production responsables
- 13 Lutte contre les changements climatiques
- 14 Vie aquatique
- 15 Vie terrestre
- 16 Paix, justice et institutions efficaces
- 17 Partenariats pour la réalisation de ces objectifs

